

QR5 – Méthodes de travail intellectuel

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE NOUVEAU PROG. SCIENCES HUMAINES

1 Quelles sont les possibilités d'enseignement de l'objectif¹ OME1 sur les méthodes de travail intellectuel (MTI)?

Dans la section « Activités d'apprentissage » de l'objectif OME1 se trouvent des précisions importantes au sujet de son enseignement. Le tableau 1.1 les rappelle clairement.

TABEAU 1.1 Section « Activités d'apprentissage » de l'objectif MTI

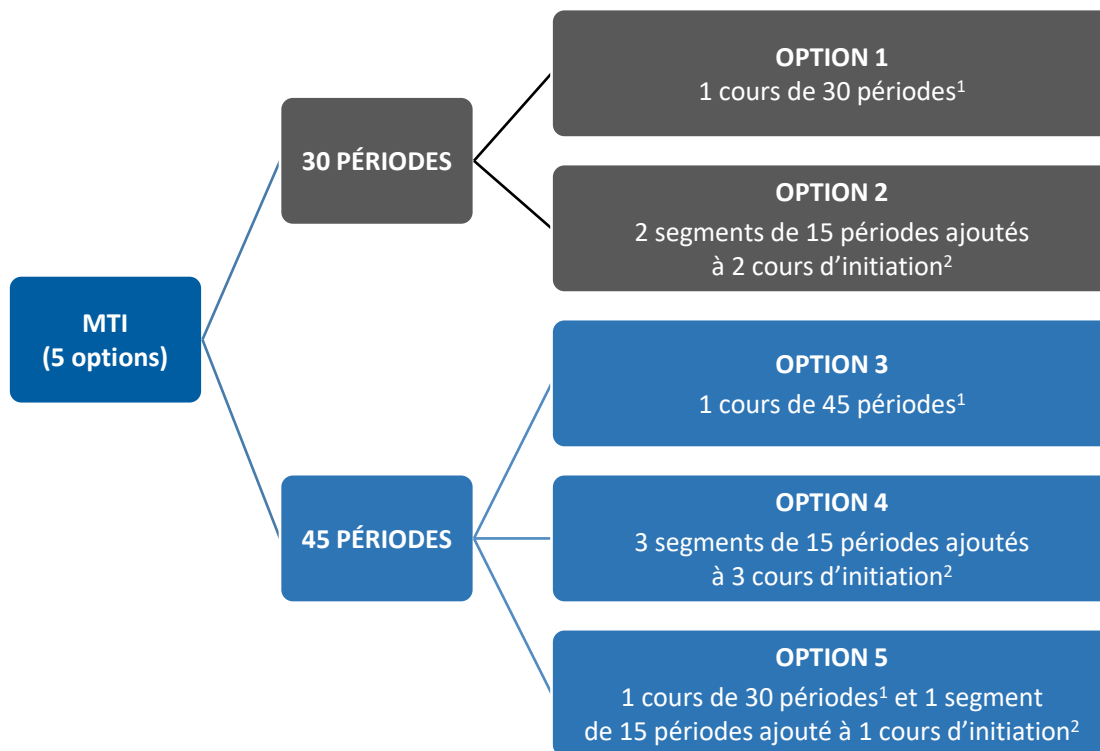
Discipline :	Parmi les disciplines du champ d'études « Sciences humaines »
Périodes d'enseignement :	30 ou 45
Précisions :	
■ Cet objectif doit être associé au code 300 (Sciences humaines) s'il est atteint par la création d'un cours de 30 ou de 45 périodes d'enseignement. ■ Cet objectif doit être associé au code 320 (Géographie), 330 (Histoire), 332 (Civilisations anciennes), 340 (Philosophie), 350 (Psychologie), 370 (Sciences des religions), 381 (Anthropologie), 383 (Économique), 385 (Science politique), 387 (Sociologie) ou 401 (Administration) s'il est atteint par la répartition de 2 ou 3 segments de 15 périodes d'enseignement alloués à des objectifs d'initiation.	

Les versions locales du programme d'études peuvent offrir un cours de 30 ou de 45 périodes (code 300) qui permet d'atteindre la compétence et ses 6 éléments. Sinon, elles peuvent répartir les 6 éléments de compétence entre 2 ou 3 cours associés à des objectifs d'initiation, à la condition de leur ajouter un segment de 15 périodes d'enseignement. Précisons que seul le jumelage entre l'objectif MTI et un objectif d'initiation est permis.

La figure 1.1 résume l'ensemble des possibilités.

¹ Dans un programme d'études collégiales, chaque objectif est formulé sous la forme d'un énoncé et d'éléments d'une compétence. Un objectif correspond à ce qui est plus communément appelé une compétence.

FIGURE 1.1 Possibilités d'enseignement de l'objectif MTI



(1) Code 300 (OME1)

(2) Codes 320 (ON07), 330 (ON01), 332 (ON06), 340 (ON11)*, 350 (ON03), 370 (ON08), 381 (ON05), 383 (ON02), 385 (ON09), 387 (ON10) ou 401 (ON04)

* L'objectif ON11 fait partie des objectifs d'initiation au choix si la philosophie n'est pas comprise dans la formation générale.

Informations additionnelles sur les options

Dans un même collège, chaque version locale du programme d'études peut offrir une option différente. Par exemple, il est possible de choisir une des cinq options dans la ou les versions correspondant à un profil ou cheminement particulier, alors qu'une autre option est choisie dans la ou les versions d'un autre profil ou cheminement.

2 Comment déterminer l'atteinte de l'objectif MTI réparti dans des cours d'initiation (options 2, 4 et 5)?

En retenant l'option 2, 4 ou 5, le collège choisit de répartir les 6 éléments de compétence de l'objectif MTI dans des cours d'initiation. La réussite de l'ensemble des cours associés à l'objectif MTI vient ensuite confirmer l'atteinte de la compétence en MTI.

TABEAU 2.1 Répartition des éléments de compétence en MTI, options 2, 4 et 5

Option 2	▪ Deux cours d'initiation se voient ajouter 15 périodes d'enseignement et chaque cours intègre un ou plusieurs éléments de compétence en MTI. ▪ Les deux cours doivent être réussis pour que l'atteinte de l'objectif OME1 soit confirmée.
Option 4	▪ Trois cours d'initiation se voient ajouter 15 périodes d'enseignement et chaque cours intègre un ou plusieurs éléments de compétence en MTI. ▪ Les trois cours doivent être réussis pour que l'atteinte de l'objectif OME1 soit confirmée.
Option 5	▪ Un cours d'initiation se voit ajouter 15 périodes d'enseignement et intègre un ou plusieurs éléments de compétence en MTI. ▪ Un cours de 30 périodes (dont le code commence par « 300 ») est créé et intègre des éléments de compétence en MTI. ▪ Les deux cours doivent être réussis pour que l'atteinte de l'objectif OME1 soit confirmée.